

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION 2026/2027

POUR UN ARTISTE PLASTICIEN

TERRASSON - DORDOGNE

CONTEXTE

Le programme de résidences de recherche et de création en Dordogne est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'Histoire de l'Homme. Coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, il repose sur un partenariat entre l'État – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne, les villes et organismes qui accueillent les artistes en résidence et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

PORTEURS DU PROGRAMME

L'Agence culturelle départementale Dordogne - Périgord

Elle porte une mission de service public de la culture sur l'ensemble du territoire de la Dordogne dans les domaines des arts vivants et visuels. Concernant le secteur Arts visuels, l'Agence culturelle organise avec des partenaires du territoire des expositions, accueille des artistes en résidence, soutient la création et la production artistique et accompagne les artistes dans leur structuration tout comme dans leur recherche plastique. Parallèlement, elle développe différents programmes de médiation en direction de tous les publics.

Le programme de résidences de création a pour ambition d'encourager la création et favoriser la présence artistique dans le département, en offrant à des artistes plasticiens la possibilité de s'immerger dans un territoire riche d'Histoire et de références artistiques. Durant leur séjour en résidence, les artistes invités s'inspirent des spécificités de l'environnement et mènent de nouvelles expérimentations aboutissant souvent à la conception d'œuvres. Ces résidences permettent également de créer des temps de partage et d'échanges privilégiés entre les artistes accueillis et la population.

culturedordogne.fr

La Ville de Terrasson

Nichée au cœur du Périgord Noir, traversée par la Vézère, Terrasson-Lavilledieu voit se déployer de part et d'autre de la rivière la ville ancienne et la ville neuve. Forte de ses 6 300 habitants, elle conjugue un riche patrimoine historique, un environnement naturel préservé et une dimension industrielle affirmée. De par son histoire, de par sa position géographique, Terrasson, est riche d'une population mixte et cosmopolite, reflet d'une vitalité économique et humaine ouverte sur le monde. La commune conduit une politique culturelle ambitieuse et ancrée dans la réalité locale qui s'articule autour de trois axes majeurs : une offre culturelle accessible à tous et pour tous ; une programmation qui va vers les habitants ; enfin, une offre plurielle qui associe étroitement les résidents à la vie culturelle. Soutenu par la commune, le Département, la Région et la DRAC, le Centre Culturel propose une saison pluridisciplinaire vivante qui renforce le lien entre patrimoine, création et vie locale.

Terrasson-Lavilledieu incarne un territoire équilibré, où histoire, nature, activité industrielle et diversité humaine s'entremêlent pour créer un cadre singulier propice à la rencontre et à la création.

ville-terrasson.fr

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaines, paysagères, patrimoniales, économiques, agricoles, artisanales et industrielles) et des projets culturels du site qui l'accueille,
- Apporter aux habitants une autre lecture de leur territoire,
- Permettre aux publics de se familiariser à l'art et à la création contemporaine par la pratique, l'échange, les rencontres, le croisement de médiums artistiques,
- Faciliter la rencontre des habitants avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

ORIENTATION DE LA RESIDENCE A TERRASSON

« Entre deux rives, créer un passage... »

La ville de Terrasson est presque une fusion de villes jumelles : d'un côté, se trouve la ville haute avec ses ruelles anciennes et ses maisons accrochées au coteau, de l'autre, la ville basse, plus ouverte sur les axes de circulation. Entre les deux, la rivière Vézère et une route départementale tracent une frontière aussi physique que symbolique. Les habitants de ces deux parties de la ville se croisent peu par automatisme ; porteurs de cultures, d'histoires et de pratiques différentes, ils coexistent à distance.

Comment une œuvre peut-elle faire exister un passage ? Comment l'art peut-il rendre visible ce qui relie, sans effacer ce qui distingue ?

L'artiste est invité à travailler sur cette « frontière », pour en faire le terrain même de la création et, dans cette perspective, en révéler des porosités. La démarche intégrera la question de la relation géographique, architecturale, sociologique de ces deux rives, dans une attention particulière portée à la rencontre avec les habitants et à leur participation.

Un travail de recherche et d'expérimentation artistique dans l'espace public sera privilégié.

ACTIONS CULTURELLES

Durant la résidence, en plus du temps de création, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations (jeunes et adultes), conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste proposera également des actions culturelles en lien avec son travail et/ou fera des propositions de personnes habilitées à les mener (rencontre et/ou conférence, encadrement d'ateliers de pratique artistique, propositions de projection de films...)

DEROULEMENT

Le séjour se déroule **d'octobre 2026 à l'automne 2027** pour une durée de 8 semaines fractionnée (calendrier à définir) dont 2 semaines consacrées aux actions culturelles. Il est rythmé par 3 temps forts :

- temps d'immersion, de recherche et de création
- temps de rencontres et d'échanges avec les publics
- temps de restitution publique des recherches menées en résidence

CONDITIONS

Responsables et interlocuteurs

Les représentants de la ville de Terrasson et de l'Agence culturelle départementale seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement du projet.

Conditions d'hébergement et de travail

Un logement meublé sera mis à disposition de l'artiste durant la résidence. Seront pris en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives.

Conditions financières

Le budget alloué pour la résidence comprend les frais :

- de recherche, production et technique, droits d'auteur, frais de déplacement et repas d'un montant de 10 000 €, versé à l'artiste,
- liés aux actions culturelles, aux temps de médiation et d'ateliers de pratique artistique (matériel, rémunération, déplacement et repas) d'un montant maximum de 3 900 €, versé à l'artiste et/ou aux personnes habilitées,
- de diffusion, coordination, communication et valorisation.

SELECTION

Critères d'éligibilité

- Être artiste auteur.e professionnel.le
- Être titulaire du permis B et disposer d'un véhicule

Modalités

- Sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires : ville de Terrasson, Agence culturelle départementale, et sous réserve : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, ...
- Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **18 août 2026** – Un AR des candidatures sera systématiquement envoyé par mail dans les 7 jours maximum suivant la date du dépôt
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : **septembre 2026**
- Début de la résidence : **octobre 2026**

Constitution du dossier de candidature

La candidature sera constituée d'un seul dossier PDF contenant :

- Une lettre d'intention (1 page maximum)
- Une présentation synthétique de votre démarche artistique et de vos travaux avec des visuels légendés et un CV
- Une fiche de renseignements à télécharger et compléter

Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de création à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence. Les duos ou collectifs d'artistes peuvent déposer une candidature.

INSCRIPTION

Déposer le dossier complet en un seul PDF, avant le **17 août 2026** sur le site www.residencesartistes.fr

RENSEIGNEMENTS

- Violaine Marolleau, chargée de projets arts visuels
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord - 2 place Hoche - 24 000 Périgueux
05 53 06 40 04 - v.marolleau@culturedordogne.fr
- Julie André, coordinatrice Action Culturelle
Ville de Terrasson
06 18 51 90 53 - julie.andre@ville-terrasson.com

